

<https://enseignants.se-unsa.org/Budget-2025-10-en-conge-maladie-c-est-un-casus-belli-pour-le-SE-Unsa>



enseignants de l'Unsa



Budget 2025 : - 10 % en congé maladie, c'est un casus belli pour le SE-Unsa

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 21 janvier 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Si le gouvernement a reculé sur les trois jours de carence, il s'est pris les pieds dans le tapis pour aller au bout la logique. En effet, il veut maintenir la baisse de 10 % de l'indemnisation des personnels en congé maladie. Pour le SE-Unsa, c'est tout simplement inadmissible !

C'est une mesure particulièrement injuste que le gouvernement entend maintenir contre les agents malades. Si l'employeur ne peut pas tout, il n'est pas concevable de punir les personnels, qui plus est malades. Déposer un amendement budgétaire au Sénat pour baisser de 10 % la rémunération ou les indemnités pendant les arrêts de maladie ordinaire, c'est infliger une double peine aux personnels.

Pour le SE-Unsa, si les finances publiques sont dégradées, ce n'est pas aux personnels de payer la note. Notre ministère devrait davantage se préoccuper d'assumer ses responsabilités en matière de santé que de faire les poches à ses agents.

> > Pour calculer quelle serait votre perte de salaire selon la durée de votre arrêt maladie :

https://www.unsa-fp.org/calculette-carence_FPE_2025.php